

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Jeudi 5 janvier 2017

INFO PRESSE

Suspension de la commercialisation de l'Uvestérol D en Nouvelle-Calédonie

Valentine Eurisouké, membre du gouvernement en charge de la santé, a demandé dès ce matin à la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC) de procéder à la suspension de la commercialisation, chez tous les pharmaciens, grossistes et médecins du territoire, du médicament Uvestérol D et à l'arrêt de la prescription de ce médicament par tous les médecins.

Cette mesure a été prise afin de suivre les préconisations de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Elle est conforme à la déclaration faite par Marisol Touraine, ministre de la santé, de suspendre la commercialisation de l'Uvestérol D par mesure de précaution, en attente, le cas échéant, du retrait définitif de ce médicament par l'ANSM. Le 21 décembre 2016, un nourrisson est décédé suite à l'administration par pipette de ce complément en vitamine D.